

## INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

### Collège Romain ROLLAND

Téléphone :  
04 66 02 90 00  
Fax :  
04 66 02 90 09  
Email :  
ce.0300025p@ac-  
montpellier.fr

8, avenue de Lattre de  
Tassigny  
30002 Nîmes cedex 6  
France

Affaire suivie par :  
Mme Flores  
Mme Fabre

La demi-pension du collège Romain Rolland accueille les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 12h.

Il va de soi que, dans le restaurant scolaire autant que partout ailleurs dans le collège, un comportement correct est indispensable. Tout débordement, acte d'incivilité ou dégradation sera sanctionné et/ou facturé le cas échéant.

Le prix de la demi-pension s'élève à : **3.20 €**

Le paiement fractionné peut permettre, si besoin, un étalement des versements.

En cas de difficultés particulières ou ponctuelles, **le fonds social des cantines** pourra venir en aide aux familles pour permettre aux enfants de prendre leur repas ; l'assistante sociale peut vous aider à constituer votre dossier. Toutes les informations et démarches concernant la demi-pension doivent s'effectuer auprès du secrétariat de l'intendance du collège afin que celui-ci soit étudié en commission de fonds social.

L'inscription à la demi-pension se fait pour 1, 2, à 3 ou 4 repas en début d'année scolaire ; elle est valable **pour l'année scolaire entière** et ne peut être modifiée qu'en cas de force majeure, en accord avec le responsable légal et un responsable du collège. Pour tout autre motif, **la désinscription doit se faire avant la fin du trimestre en cours**, sur demande écrite par le responsable légal.

Le paiement à la demi-pension se fait trimestriellement d'avance à réception de l'avis adressé par les services d'intendance à la famille. Nous vous rappelons **que tout trimestre commencé est dû**.

Toute absence supérieure à 15 jours d'affilée pour des raisons médicales (justificatif obligatoire à fournir par la famille), entraîne une remise d'ordre qui est à demander auprès du service d'intendance.

Pour les élèves boursiers, le montant de la bourse est déduit automatiquement de la facture de la demi-pension.

Si vous souhaitez que votre enfant prenne ses repas au collège, vous voudrez bien remplir un bulletin d'inscription et le transmettre au secrétariat d'intendance le plus rapidement possible.

La Gestionnaire du collège

Carole MEXMLES

✂-----

### INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Je sollicite l'inscription de mon enfant **NOM prénom** : .....

**Classe** : .....

en qualité de **demi-pensionnaire pour l'année scolaire 2017/2018**. (Je coche les jours souhaités)

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Nîmes, le.....

Signature du responsable légal,